

A 18h00, Monsieur le Président, Denis THURIOT, accueille les participants et présente l'outil SCoT, le syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers et ses missions.

Monsieur NIVOIT, Monsieur JACQUET, Vice-Présidents, et M. PAGNIER, Chef de projet du SCoT, présentent le diagnostic du territoire et le projet des élus. A l'issue des présentations, le public est invité à formuler ses remarques et ses questions.

Un participant évoque la question de la pertinence du périmètre : pourquoi le périmètre du SCoT ne s'étend-il pas dans le Cher ? Comment est déterminé le périmètre du SCoT ? Compte tenu de son étendue actuelle, le périmètre du SCoT du Grand Nevers est-il pertinent ?

M. LECAS, ancien élu du Syndicat demande quels sont les changements qui ont été apportés au SCoT

M. BONNEAU, adjoint en charge de l'urbanisme de la mairie d'Urzy, évoque la nécessité d'attirer des entreprises sur le territoire pour soutenir le scénario des élus du SCoT en matière démographique. Il relève aussi que les dispositions du SCoT en matière d'environnement sont importantes, mais il constate que parallèlement, des subventions en faveur de la protection de l'environnement disparaissent.

Mme JUDAS, Vice-Présidente du SCoT, Présidente de la Communauté de Commune des Bertranges à la Nièvre et Maire d'Urzy attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de préserver les espaces agricoles.

M. BOURAND de l'association MELA doute que le SCoT contienne des informations aussi précises que celles qu'élabore la MELA. Les élus présents rappellent que l'échelle du SCoT est celle d'un grand territoire et que le SCoT n'a pas vocation à définir un diagnostic aussi précis que ceux qu'élabore la MELA dans le cadre de ses missions.

Un commerçant de Nevers évoque la question du développement commercial et plus particulièrement celle du centre-ville de Nevers. Il insiste sur la nécessité de rééquilibrer l'activité commerciale. Il évoque également la question des déplacements et du commerce.

Monsieur JACQUET, Vice-Président du SCoT et élu de la commune de Fourchambault, mentionne la nécessité de mettre un terme au mitage des espaces naturels et agricoles. Il fait état des coûts que génère ce type de développement urbain pour la collectivité.

M. JUGNONT s'interroge sur la capacité du SCoT à obliger les communes à prendre en compte ses orientations en matière d'environnement. Les élus du SCoT répondent sur cette question en évoquant les questions de compatibilité, de prise en compte et d'adaptation du SCoT aux projets des communes. Par ailleurs M. JACQUET évoque le rôle que joue le SCoT pour soulager les élus de la pression qu'ils subissent lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

M. JUGNONT s'interroge aussi sur les besoins affichés par le SCoT de 3600 nouveaux logements alors qu'il existe 6 000 logements vacants dans le périmètre. M. HERTELOUP, délégué syndical et Maire de Fourchambault, évoque la qualité nécessaire des logements pour attirer de nouvelles populations. Il rappelle qu'une grande partie du parc de logements vacants n'offre pas le confort attendu par la population. Il rappelle également les évolutions sociodémographiques qui conduisent naturellement à une augmentation du parc de logement.

M. Le Président conclut la séance à 19h30.